

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2102

présenté par
M. Travert

ARTICLE 26 TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. - Au premier alinéa de l'article L. 3822-1 du même code, la référence : « L. 3322-6, » est supprimée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.